

L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES ET DE LA CULTURE KANAK (LCK) LES INSTRUCTIONS OFFICIELLES DE 2005

Délibération n° 118 du 26 septembre 2005 portant programmes et horaires des écoles maternelles et élémentaires de la Nouvelle-Calédonie

ARTICLE 6

1 – Principes généraux et modalités de mise en œuvre

– L'enseignement des langues et de la culture kanak fait l'objet d'une généralisation progressive en cycle 1, 2 et 3 à l'initiative des provinces en fonction de leurs réalités culturelles et linguistiques, des connaissances linguistiques, des outils pédagogiques et des ressources mobilisables.

En cycle 1 et au CP, cet enseignement est dispensé à compter de l'année 2006 et dans les conditions prévues à l'alinéa précédent.

Cet enseignement est généralisé dans les mêmes conditions, en CE1 et cycle 3, sous réserve d'une expérimentation scientifique validée par l'autorité pédagogique.

2 – Organisation pédagogique

– L'enseignement des langues et de la culture kanak fait l'objet d'une organisation précisée dans le projet d'école.

Il est dispensé, auprès des élèves dont les parents en ont exprimé le vœu, par des enseignants qualifiés à raison de 7 heures hebdomadaires à l'école maternelle et de 5 heures hebdomadaires à l'école élémentaire.

Pour traduire leur caractère de langues d'enseignement, les langues kanak sont enseignées à travers différents champs disciplinaires.

Objectifs et contenus

• Présentation générale commune aux cycles 1, 2 et 3

L'enseignement des langues et de la culture kanak à l'école primaire participe à la valorisation et à la transmission du patrimoine linguistique et culturel kanak. Cet enseignement répond aussi à l'objectif majeur de l'école maternelle qui est la maîtrise du langage oral. En permettant à l'élève de langue maternelle kanak de consolider ses compétences langagières initiales, cet enseignement favorise le développement d'un bilinguisme et d'un biculturalisme harmonieux.

Pour l'enfant de langue maternelle kanak qui découvre l'école, l'utilisation de sa langue en classe lui permet de se livrer à un travail intellectuel dans une langue qui a du sens pour lui, au cours d'activités qui sont en rapport avec la culture qui lui est la plus accessible. Si les objectifs linguistiques et culturels sont spécifiques à la classe de langue kanak, en revanche les objectifs communicationnels, comportementaux et intellectuels sont transférables vers les autres domaines d'activité de l'école.

Cet enseignement, organisé avec l'accord des familles, ne se limite pas aux quatre langues kanak reconnues au baccalauréat, mais s'étend à toute langue pour laquelle l'effectif d'élèves est jugé suffisant et pour laquelle un enseignant qualifié de langues et de culture kanak est disponible. Débuté en petite section de maternelle, l'enseignement de langue kanak se poursuit jusqu'à la dernière année de l'école élémentaire.

S'il s'adresse en priorité aux élèves locuteurs natifs d'une langue kanak ou dont c'est la langue d'origine, cet enseignement reste ouvert à tous les enfants, y compris aux non locuteurs, à partir du moment où les parents en font la demande. L'enseignant met en œuvre une pédagogie adaptée au profil linguistique de chaque enfant (renforcement ou initiation).

L'enseignant de langues et de culture kanak établit sa programmation en concertation avec l'enseignant de la classe d'origine des élèves. De cette façon, les mêmes notions et fonctions langagières peuvent être développées par les élèves simultanément dans la langue kanak et en français. Cette programmation s'inscrit dans le cadre du projet d'école.

La répartition hebdomadaire du volume horaire – 7 heures à l'école maternelle et 5 heures à l'école élémentaire – en langue et culture kanak est proposée par le conseil des maîtres. Cet enseignement concerne tous les champs disciplinaires, ce qui permet de réaffirmer que les langues kanak sont des langues d'enseignement et de culture.

Les présents programmes indiquent les objectifs généraux et les compétences terminales par cycle pour l'ensemble de l'école primaire. Des contenus d'enseignement (liste de comptines, de chants, de textes de littérature orale, connaissances toponymiques, récits historiques, codes alphabétiques, etc.) seront proposés pour chaque langue dans des documents d'accompagnement.

On précise ici les objectifs terminaux de l'enseignement des langues et de la culture kanak pour l'école primaire. Ces objectifs sont de trois ordres : langagiers, culturels et intellectuels.

• Objectifs langagiers

À l'issue de l'école primaire, l'élève peut comprendre et produire dans la langue kanak enseignée des énoncés oraux complexes et les articuler entre eux pour exprimer ses besoins, ses sentiments, ses émotions, son opinion, raconter une histoire, évoquer un événement vécu, à venir ou imaginaire, expliquer un projet, décrire un objet ou un être, expliquer un phénomène, expliquer une pratique culturelle.

L'élève sait lire et écrire dans la langue kanak enseignée.

Il a développé une conscience phonologique (les mots se composent de phonèmes), morphologique (certains mots se décomposent en unités significatives plus petites), syntaxique (les mots sont agencés entre eux dans l'énoncé selon des règles que l'on peut expliciter), et pragmatique (l'énonciateur accomplit des actes de langage avec une certaine intention, implicite ou explicite).

• Objectifs culturels

L'élève dispose de connaissances essentielles relatives au milieu naturel, aux relations sociales, aux valeurs, aux croyances et aux techniques, à la littérature orale. L'élève sait adopter les formes de comportements exigibles par chaque communauté. Il a pu observer également que derrière les différences entre les cultures se cachent des invariants qui tiennent au fait humain. Dans une société multiculturelle, mettre en évidence ce qui rapproche les hommes est aussi important que cultiver les différences. La dignité, la responsabilité, la solidarité, l'amitié, le respect de soi et de l'autre, la préservation de l'environnement, sont autant de notions qui permettent à l'élève d'opérer des rapprochements. L'élève a pu observer que les cultures ne sont pas figées, qu'elles se transforment.

La contribution de locuteurs natifs reconnus par les autorités coutumières, intervenants agréés, conforte l'indispensable dimension culturelle de cet enseignement.

• Objectifs intellectuels

Au travers d'activités inspirées de situations familières, l'élève a pu mettre en œuvre des actes intellectuels tels qu'être attentif, se concentrer, mémoriser, évoquer, rappeler des événements vécus, se situer dans l'espace et dans le temps, raisonner (par induction, par déduction), imaginer, créer, compter, trier, classer, ranger, mesurer.

Dans le cadre de la réalisation de projets divers, il a appris à organiser son travail en gérant son temps. Il sait rechercher de l'information, la classer et en extraire les éléments pertinents. Il mobilise ses connaissances pour réaliser un document, un exposé.

Il peut expliquer ce qu'il fait, pourquoi il le fait, comment il le fait, ou pourquoi il ne parvient pas à le faire.

• L'enseignement des langues et de la culture kanak au cycle 1

L'enseignement des langues et de la culture kanak à l'école est un facteur de cohésion sociale et de réussite scolaire. Cohésion sociale car, pour être valorisée, une langue a besoin d'être enseignée à l'école et de ce fait renforcée dans sa légitimité. Réussite scolaire ensuite car un enfant bien structuré dans sa langue maternelle, fier de sa culture d'origine sera plus à même de renforcer ses compétences à l'école.

À l'école maternelle l'élève développe des compétences langagières acquises dans le milieu familial et enrichit son vocabulaire. Au travers de nombreux échanges linguistiques sur des sujets qui le concernent directement, liés à un moment ou une activité de vie quotidienne, il explore les fonctions du langage. On se concentre plus particulièrement sur le langage en situation (on dit ce que l'on est en train de faire) et sur le langage d'évocation (on évoque des événements passés, à venir ou imaginaires, que l'on n'est pas en train de vivre).

Ce programme d'enseignement, mené en parallèle en langue kanak et en français, participe à la construction d'un bilinguisme harmonieux.

L'enseignant de langues et de culture kanak verbalise abondamment les situations en cours. Il sollicite personnellement et à plusieurs reprises chaque élève en aidant ceux qui tentent de produire un énoncé. Lorsque l'énoncé produit par l'élève est déviant, l'enseignant le reformule dans la langue orale courante. Il accompagne les nouvelles explications de nombreuses paraphrases. Pour susciter l'attention des élèves et faciliter la compréhension, il n'hésite pas à recourir à l'expressivité de la voix et des gestes, ainsi qu'aux autres moyens non verbaux de la communication.

À travers des activités de jeux sur les sonorités de la langue, l'élève est préparé à l'apprentissage de la lecture et de l'écriture au cycle 2. Il observe le caractère vocal du langage, produit par les organes de la parole. Il acquiert une conscience phonologique : il comprend que les mots, qui sont en nombre infini, se composent d'un nombre fini de sons distinctifs (les phonèmes). Il découvre peu à peu le principe alphabétique : le mot que l'on dit peut s'écrire avec des lettres ; ces lettres ou groupe de lettres (les graphèmes) correspondent aux phonèmes du mot que l'on dit (correspondance phonème/graphème). Il rencontre diverses manifestations écrites de sa langue.

L'attention de l'élève est régulièrement attirée sur le fait qu'il manie deux langues à l'école ou à l'extérieur de l'école, la langue kanak et le français, et qu'il convient de ne pas les mélanger, mais d'apprendre à s'exprimer correctement dans chacune d'elles. Il apprend à choisir la langue qui convient selon la situation de communication. Il sait que l'on emploie le français avec l'enseignant de la classe d'origine, et la langue kanak avec l'enseignant de langue et de culture kanak.

L'élève mémorise un premier capital de comptines, de chants et de textes oraux qui serviront de supports pour l'apprentissage de la lecture. Une liste de chants et de textes est proposée pour chaque langue dans les documents d'accompagnement.

Pour l'enfant dont le français n'est pas la langue maternelle, la classe en langue kanak permet d'aménager une transition plus douce entre le milieu familial et celui de l'école, puisque la langue à laquelle il est attaché affectivement mais aussi certains référents culturels y demeurent présents.